LA FÊTE DU 16 AVRIL DANS LES PRISONS À BOUIRA

Un événement qui tend déjà à se banaliser

Initiée pour la première fois en 2008, la célébration de la fête du 16 avril, Youm el-Ilm, commémorant chaque année la mort de l'érudit Cheikh Ben Badis, au niveau des pénitenciers du pays, tend à se banaliser déjà à Bouira.

L'année dernière lorsque la cour de justice de la wilaya de Bouira, au même titre que les autres cours au niveau national, avait décidé d'ouvrir les portes du pénitencier aux journalistes afin de partager ce moment avec les détenus, l'événement a été perçu comme étant un grand pas dans les nouvelles méthodes de communication initiées par le ministère de la Justice qui voulait innover dans la gestion des prisons et des détenus.

Cela, nous l'avons décelé et nous l'avons bien à propos rappelé dans le reportage que nous avons réservé à l'événement. Or, que s'est-il passé cette année ? L'événement auquel la presse locale a été conviée a été réduit à sa plus simple expression.

Le directeur de la prison a lu une lettre expéditive faisant part des différentes formations assurées au niveau de son centre avec les statistiques des années passées, avant de passer la parole au procureur général qui n'a pratiquement rien dit, ainsi que le directeur du CFPA, présent également à la cérémonie presque pour la forme.

L'année dernière, l'on a vu les présents dont le procureur adjoint parler également des différentes dispositions permettant au détenu de bénéficier d'une liberté conditionnelle, d'une permission ou d'une semi-liberté après l'étude des demandes par la commission d'application des peines, et ce, afin d'assurer une meilleure réinsertion une fois les détenus libérés, ceci, outre des nouvelles procédures initiées dans le cadre de la réforme pénitentiaire et qui ont permis aux détenus de poursuivre des formations à l'intérieur des prisons.

Le procureur avait également parlé des commissions de suivi pour la réinsertion du prisonnier après sa libération et leur rôle dans la réhabilitation du détenu quelques années après sa libération avec certaines conditions.

Rien de tout cela n'a été fait ce mercredi à l'occasion de la célébration du 16 avril au niveau du pénitencier de Bouira.

En fait, tout s'est passé comme si cet événement était pour les responsables locaux une corvée à accomplir et c'est tout.

Les débats engagés l'année dernière entre les responsables de la justice et la presse sur les questions qui intéressent les prisonniers et leur avenir une fois libérés, n'ont pas été au rendez-vous cette année.

Simple oubli ou recul dicté par le ministère aux responsables locaux ?

Y. Y.

JOURNÉES PORTES OUVERTES À TLEMCEM

Travaux pratiques LMD

Dans le cadre du partenariat entreprise-université, l'université Aboubakr-Belkaïd a organisé conjointement avec la société Sinal des portes ouvertes «Travaux pratiques LMD».

Cette manifestation est la première du genre organisée à l'occasion du 16 Avril. En plus du traditionnel Salon du livre, il y a la participation du groupe Sinal qui a exposé une gamme variée d'équipements scientifiques avec des explications qui ont été données par des spécialistes.

Durant deux jours, les professeurs pourront découvrir 8 laboratoires (une trentaine de pilotes et de banc d'essais) sur les spécialités suivantes : laboratoire pour la production, contrôle d'énergie, distribution d'énergie électrique, contrôle de processus, technologie d'automatisme, énergies renouvelables, microprocesseur et microcontrôleur.

Le directeur de Sinal a tenu à préciser que cette manifestation et la présence de son entreprise à Tlemcen revêtent uniquement un caractère scientifique : «Notre souci majeur est de parvenir ensemble en tant que partenaires à la réussite et au succès du système LMD dans l'université algérienne.»

Avant la visite du stand, il y a eu une communication faite par le directeur général de la recherche scientifique au niveau du ministère de tutelle et la remise de présents à des professeurs d'université à l'occasion de la célébration de *Youm El Ilm* inaugurée par le wali de Tlemcen.

A noter que le pavillon du livre a attiré beaucoup de visiteurs.

M. Zenasni

Tiaret en bref

Un adolescent meurt noyé

Le corps sans vie d'un jeune collégien âgé de 16 ans a été repêché jeudi au lieu-dit Haoud El Khaoussi, près de Tagdempt, par les éléments de la Protection civile.

La victime, qui était en compagnie d'un groupe de jeunes, s'apprêtait à se rafraîchir en cette journée printanière, marquée par une légère augmentation du mercure, lorsque subitement elle se noie sous le regard impuissant de ses camarades.

Pour rappel, ce n'est pas le premier drame puisque en l'espace de moins d'un mois, l'on a enregistré trois décès par noyade dont l'un au barrage de Dahmouni.

Trois cités universitaires baptisées

La célébration de la Journée du savoir a vu pas moins de trois résidences universitaires baptisées à Tiaret, à savoir celle des 2 000 lits, de Aïn-Bouchekif et de Karman portant respectivement les noms du défunt général major feu Khelil Habib, du chahid Tebbouche Mohamed dit Abdeldjebbar et Saïdi Mohamed dit Medjadj.

Au volet festivités, la DOU de la wilaya de Tiaret a organisé la phase éliminatoires région ouest du tournoi national des sports universitaires avec la participation de plus de 250 étudiants représentant six wilayas.

Ces derniers ont pris part à cinq disciplines sportives, dont le football et les jeux d'échecs. La journée devait être couronnée par la présentation à la résidence universitaire Assia-Kebir, d'une troupe musicale locale.

Plus de 10 500 véhicules soumis au contrôle technique

Quelque 10 642 véhicules, tous types confondus, ont été soumis jusqu'à ce jour au contrôle technique à travers les trois stations existantes au niveau de la wilaya de Tiaret, dont deux appartenant au privé.

Cette procédure s'avère indispensable pour la sécurité publique car nombreux sont les accidents qui incombent à l'état du véhicule ou autres anomalies mécaniques.

Mourad Benameur

KHENCHELA

Un cadavre retrouvé dans une forêt

Un jeune homme, âgé de 32 ans, sans profession, demeurant à Batna, a été retrouvé mort, dimanche dernier, dans la forêt jouxtant le cimetière musulman.

S'agit-il d'un crime ou d'un accident ? Seule l'enquête déclenchée par les services de police pourra y répondre.

La dépouille a été déposée à la morgue de l'hôpital de Khenchela pour autopsie.

S. A.

Le gaz arrive

Les habitants de la daïra de Chechar et des hameaux environnants, à 50 km du chef-lieu de wilaya, regroupant plus de 5 000 foyers, viennent de bénéficier des bienfaits du gaz de ville.

Les autorités locales et les services concernés (industrie, Sonelgaz) ont procédé au lancement de ce projet tant attendu et espéré par ces habitants. Alors fini les pénuries, les attentes, le transport des bonbonnes.

S. A.

Une femme meurt électrocutée

Une femme âgée de 70 ans, demeurant à la cité Sonatiba de Khenchela, a, dans la soirée de lundi dernier, dans son appartement au 4e étage, reçu une décharge électrique dans la cuisine au moment où elle vaquait à ses occupations. Gravement brûlée, elle a été évacuée vers les urgences médicales, et malgré une rapide prise en charge par le service, elle décédera. Une enquête a été ouverte par les services de police du 2e arrondissement.

S. A.

1 mort et 3 blessés dans un accident de la route

L'accident a eu lieu dimanche sur la RN89, reliant Khenchela et Oum-El-Bouaghi. Un véhicule de marque Peugeot 505, avec 4 passagers à bord, a percuté de plein fouet un poteau électrique et s'est renversé.

Le chauffeur âgé de 42 ans, est mort sur le coup, par contre, les 3 autres passagers ont été blessés et souffrent de plusieurs traumatismes.

S. A.

BÉCHAR

L'ex-directeur régional du FNPOS sous les verrous

L'ex-directeur régional du FNPOS (Fonds national de péréquation des œuvres sociales), D. Abderrahmane, se trouve depuis lundi en prison. Il a été mis sous mandat de dépôt par le juge d'instruction près la cour de Béchar. Deux cadres du même organisme, ainsi que le responsable d'un bureau d'études privé et quatre entrepreneurs en bâtiment ont été mis sous contrôle judiciaire.

Plusieurs autres individus dont des fonctionnaires de l'APC d'El-Bayadh, de l'OPGI et du CTC de la même localité ont été laissés en liberté provisoire. Les chefs d'inculpation retenus contre eux sont nombreux, notamment détournement de deniers publics, falsification de documents officiels et corruption.

L'enquête a été menée dans la discrétion par les éléments de la police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya de Béchar. On ignore pour l'instant le montant de la somme détournée par ces individus.

Lies Mourad